

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 2 juin 2026

Délibération

N° 26.132.1

En exercice ... 37

Présents 30

Votants 33

Pour 33

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE ZONE ÉCONOMIQUE
VIA EUROPA DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA
DOMITIENNE - EXERCICE 2026 -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Date de la convocation : 27/05/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 2 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, Monsieur Yan CLARIANA, monsieur Christian COULAUD, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Serge BACCOU).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Ylhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET,

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juin 2026

Budget annexe Zone Économique VIA EUROPA de la Communauté de communes La Domitienne - Exercice 2026 - Décision modificative n° 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget annexe Zone Économique VIA EUROPA de la Communauté de communes La Domitienne, au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 26.017.1 du Conseil communautaire du 17 février 2026 adoptant le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 26.054.1 du Conseil communautaire du 10 mars 2026 adoptant le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Zone Économique VIA EUROPA de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement du budget annexe Zone Économique VIA EUROPA de la Communauté de communes La Domitienne, il est proposé une décision modificative, afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 du budget annexe Zone Économique VIA EUROPA de la Communauté de communes La Domitienne telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	51 570,20 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 570,20 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	51 570,20 €	0,00 €	51 570,20 €
			51 570,20 €		51 570,20 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

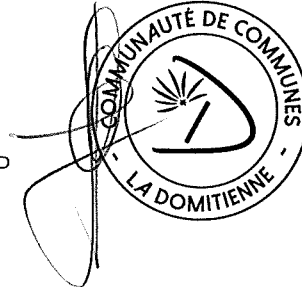
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **11 JUIN 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **11 JUIN 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Bruno BERRAH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BB', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260602-DELIB_26_13